

eu-LISA: GÉRER L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE DE L'ESPACE SCHENGEN

eu-LISA est l'Agence Européenne qui assure, 24 heures sur 24, la gestion opérationnelle des principaux systèmes d'information de l'Union européenne (UE) liés à la liberté, la sécurité et la justice: Eurodac, SIS II et VIS, ainsi que celle de leurs infrastructures de communication respectives. Au moyen des technologies de l'information eu-LISA préserve la sécurité intérieure de l'UE et soutient, au profit des citoyens, la mise en œuvre des politiques d'asile, de migration et de gestion des frontières.

eu-LISA a pour mission fondamentale de contribuer en permanence aux efforts déployés par les États Membres pour rendre l'Europe plus sûre, grâce à l'utilisation de solutions technologiques de pointe. L'agence soutient les autorités nationales dans leurs échanges constant d'informations à travers l'Europe: ce faisant, eu-LISA contribue à améliorer la sécurité intérieure et aux frontières des États Membres et de l'Union Européenne. Les objectifs principaux d'eu-LISA sont de:

- fournir des services de très haut niveau et des solutions efficaces pour les systèmes informatiques à grande échelle dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, et se développer en tant que centre d'excellence dans ledit domaine;
- gagner la confiance des parties prenantes en alignant constamment les capacités technologiques sur les besoins changeants des États Membres.

APERÇU DES SYSTÈMES INFORMATIQUES

eu-LISA gère les trois systèmes informatiques suivants:

Base de données des empreintes digitales de demandeurs d'asile (Eurodac)

Eurodac aide les États Membres à gérer les demandes d'asile. Il s'agit d'une base de données qui recueille et traite les empreintes digitales numérisées des demandeurs d'asile et migrants en situation irrégulière qui sont entrés dans un pays européen. Cette base de données permet de déterminer l'État Membre chargé d'examiner une demande d'asile.

Système d'Information Schengen II (SIS II)

La deuxième génération du Système d'Information Schengen est un vaste système informatique prenant en charge l'échange d'informations sur les personnes et objets entre les autorités de police nationale, de contrôle des frontières, douanières, judiciaires et celles chargées des visas. Étant donné que les personnes et les marchandises peuvent circuler librement dans l'ensemble de l'Espace Schengen sans être contrôlées aux frontières intérieures, SIS II est un outil utilisé par les responsables de la sécurité pour contribuer à la protection des personnes.

Système d'Information sur les Visas (VIS)

VIS assure la mise en œuvre de la politique des visas commune de l'UE et facilite les contrôles aux frontières. Le système permet aux autorités nationales compétentes et à Europol (l'Office européen de police) d'entrer et de consulter des données, y compris biométriques (données personnelles) pour des demandes de visa de courte durée pour accéder à l'Espace Schengen.

ESPACE SCHENGEN

Dans l'Espace Schengen, les contrôles aux frontières intérieures ont été supprimés pour permettre la libre circulation des personnes et des marchandises. Cela offre de nombreux avantages considérables à l'UE et à ses citoyens. L'Espace Schengen comprend 26 pays: 22 États Membres de l'UE et 4 pays associés (Islande, Norvège, Suisse et Liechtenstein). Les 26 pays de l'Espace Schengen bénéficient du travail fourni par eu-LISA pour les aider à rendre la vie plus sûre pour leurs citoyens.

TRAVAILLER AVEC LES PARTIES PRENANTES

eu-LISA s'efforce de promouvoir et d'étendre la collaboration avec toutes les parties prenantes. Cela inclut les États Membres de l'UE et pays associés, les Institutions de l'UE (notamment le Conseil de l'UE, la Commission européenne et le Parlement européen), les agences de l'UE (en particulier les agences opérant dans le domaine de la liberté, la sécurité et la justice), les organisations internationales, le milieu universitaire, les organisations de recherche, les organisations non gouvernementales et les médias.

ORGANES DE GOUVERNANCE D'eu-LISA

La structure administrative et managériale d'eu-LISA se compose d'un Conseil d'administration, de groupes consultatifs et d'un directeur exécutif.

Le Conseil d'administration est composé de représentants des États Membres et de la Commission européenne. Les pays associés (Suisse, Islande, Norvège et Liechtenstein) et les agences (Europol et Eurojust) sont également représentés. Le rôle du Conseil vise à s'assurer qu'eu-LISA accomplit les tâches et résultats définis par le mandat de l'agence de la manière la plus économe possible, en tenant compte des objectifs stratégiques de l'agence.

Le rôle des groupes consultatifs vise à fournir au Conseil d'administration une expertise, notamment techniques sur différentes questions relatives à l'évolution et au développement ultérieur des systèmes existants. Trois groupes consultatifs ont été créés pour Eurodac, SIS II et VIS.

Krum Garkov est le directeur exécutif d'eu-LISA depuis le 1^{er} novembre 2012.

PROTÉGER VOS DONNÉES

eu-LISA respecte les principes de la protection des données et de la sécurité des informations. Les autorités travaillant avec des données personnelles sont formées pour veiller, de manière légale, à leur traitement, leur enregistrement et leur suppression.

Les droits sur les données personnelles sont le fondement de la protection des données: chacun peut exercer son droit d'accès à ses données personnelles, et de modification ou suppression de celles-ci, conformément aux limites fixées par la loi.

Le siège d'eu-LISA se situe à Tallinn (Estonie), la gestion opérationnelle s'effectue à Strasbourg (France) et le site de secours se trouve à Sankt Johann im Pongau (Autriche). eu-LISA dispose également d'un bureau de liaison à Bruxelles (Belgique).

VERS DES SYSTÈMES D'INFORMATION PLUS STABLES ET PLUS INTELLIGENTS POUR LES FRONTIÈRES ET LA SÉCURITÉ

En 2015, en étroite collaboration avec les États Membres, eu-LISA a mis en œuvre le projet pilote «Smart Borders» visant à évaluer l'utilisation de nouvelles technologies aux frontières de l'UE et à permettre aux décideurs de statuer sur l'utilisation d'identifiants biométriques aux frontières extérieures de l'Espace Schengen. Les niveaux élevés de performances et de savoir-faire fournis au quotidien ont permis à eu-LISA de s'affirmer en tant qu'institution chargée de contribuer encore à l'élaboration d'une architecture informatique de gestion des données plus forte et plus intelligente pour les contrôles et la sécurité aux frontières de l'UE. eu-LISA vise à améliorer la qualité des données de tous les systèmes, à augmenter l'interopérabilité des systèmes existants et à contribuer au développement de nouveaux systèmes informatiques en collaboration avec les États Membres.

Pour en savoir plus

Consultez
www.eulisa.europa.eu

Suivez-nous
 @EULISA_agency
 /agencyeulisa

Estonie
EU House
Rävala pst 4
10143 Tallinn
Estonie
info@eulisa.europa.eu

Le contenu de la présente publication ne reflète pas nécessairement la position ou l'opinion de eu-LISA.

Print	PDF
ISBN 978-92-95208-17-9	ISBN 978-92-95208-21-6
doi:10.2857/424491	doi:10.2857/616403
EL-02-16-370-FR-C	EL-02-16-370-FR-N

© Agence Européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice, 2016.
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source. *Printed in Belgium*

eu-LISA

Agence Européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice

